



---

## *Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile ou mal logées de Haute Corse*

---

**CIRCULAIRE N°DGAS/LCE 1A/2009/351 du 9 décembre 2009 relative à la planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile, en liaison avec la politique d'accès au logement.**

## **Les enjeux de la démarche PDAHI**

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 met en place des plans départementaux d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile (PDAHI) qui constituent un des leviers essentiels du pilotage par l'Etat de la politique d'hébergement et d'accès au logement sur les territoires. Ces plans sont désormais inclus dans les plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), afin d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.

La circulaire n°DGAS/LCE 1A/2009/351 du 9 décembre 2009 relative à la planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile, en liaison avec la politique d'accès au logement, prévoit le contenu de ces PDAHI et leurs modalités de pilotage. Ces plans ont une durée de validité de cinq ans maximum.

Ces plans doivent être structurés autour de trois axes, en s'appuyant sur les travaux des diagnostics ou de planification déjà entrepris :

S'inscrire dans l'objectif du « logement d'abord » : cet axe porte sur les moyens de faire accéder au logement ordinaire ou adapté les personnes, soit directement si leur situation le permet, soit à la sortie d'un séjour en structure d'hébergement (l'accueil en hébergement ne devant pas être une étape obligatoire du parcours).

Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies : la restructuration de l'offre doit s'inscrire dans une perspective d'accès aux dispositifs de droit commun et de respect de la dignité des personnes hébergées ou sans abri ; la programmation de l'offre doit faciliter la fluidité du parcours vers l'accès au logement en fixant des objectifs quantifiés de sortie vers le logement.

Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement : le plan doit préciser les modalités de la mise en œuvre effective du principe de continuité et d'inconditionnalité de l'accueil au sein du dispositif d'hébergement par un suivi social et une orientation adaptés en application de l'article L.345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles qui prévoit qu'un accompagnement personnalisé doit pouvoir être proposé à toute personne prise en charge.

L'échelon départemental est le niveau opérationnel de la démarche de planification et d'élaboration du PDAHI. Les services chargés de la cohésion sociale en lien avec ceux chargés du logement sont responsables de l'élaboration de ces plans, dans un objectif de cohérence de planification et de programmation des PDAHI avec les PDALPD, et les PLH/PDH .

# Contexte départemental et diagnostic de la politique AHI

## *tableau1*

### **I. Contexte local de la politique de l'Accueil, de l'Hébergement, et de l'Insertion et orientations stratégiques**

#### a) Objectifs régionaux de la politique AHI et du logement adapté

Les orientations stratégiques de la région Corse ont été définies avec l'ensemble des partenaires lors d'une réunion en visio-conférence.

Elles émanent des schémas AHI établis précédemment, réactualisés en fonction de l'objectif « le logement d'abord » et structurées dans le cadre des 3 axes fixés dans la circulaire 1A/2009/351 du 9 décembre 2009.

#### 1. S'inscrire dans l'objectif du « logement d'abord » :

*Orientation régionale 1- Augmenter les capacités d'hébergement et développer les formules de logement intermédiaire*

- mieux mobiliser l'offre existante,
- optimiser la gestion des contingents (préfectoral, collectivités locales, bailleurs sociaux) et du 1% logement,
- développer et sécuriser l'offre des bailleurs privés en développant l'intermédiation locative.
- renforcer l'accompagnement social dans et vers le logement.
- prévenir la mise à la rue,
- lutter contre le logement indigne.
- poursuivre l'humanisation des CHRS,

#### 2. Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies :

*Orientation régionale 2 - Prendre en compte le parcours de santé des plus démunis*

- favoriser la création d'un réseau « précarité santé »
- mettre en place la collaboration avec les acteurs du PRAPS et notamment le référent PRAPS de l'ARS,
- évaluer les besoins de ces publics en matière de santé et de logements spécialisés (halte-soins, appartements thérapeutiques...),
- organiser le recueil de données par la mise en place d'indicateurs régionaux,

*Orientation régionale 3 - Agir sur l'insertion sociale et professionnelle en relation avec le logement*

- intégrer les acteurs de l'insertion dans les instances du PDAHI,
- développer la connaissance des problématiques par territoires et par type de public,
- recenser et faire connaître les dispositifs existants.
- créer dans les CHRS des plates-formes de services

#### 3. Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement :

*Orientation régionale 4 - Organiser la coopération entre acteurs du dispositif, et élaborer une méthodologie de recueil de données et de suivi du PDAHI.*

#### Organiser la coopération entre acteurs du dispositif

- mettre en place le SIAO,
- améliorer la réactivité des acteurs afin de fluidifier les parcours,
- développer le travail en réseau et créer des réseaux thématiques,

- soutenir la professionnalisation des associations.
- développer le maillage des référents/territoires

#### Elaborer une méthodologie de recueil de données et de suivi du PDAHI.

- Planifier les travaux du comité de concertation et de suivi,
- Organiser la prise en compte de la parole des usagers,
- Organiser la mise en place d'un bilan quantitatif et qualitatif à mi-parcours,
- Mise en place et suivi d'indicateurs régionaux

#### b. Contexte départemental

La situation du logement en Corse est tendue, en particulier pour les ménages cumulant des difficultés économiques et sociales, considérés comme peu solvables par le marché. Pourtant, plus de 5000 logements neufs ont été autorisés à la construction dans la région en 2008. Les logements sociaux financés ne représentent toutefois que 5% environ des permis de construire délivrés, alors que **70% de la population pourrait prétendre au logement social** au regard de ses revenus (*source : DDE*). 75% environ du parc locatif social disponible en Haute-Corse est concentré sur Bastia. Un premier projet d'accord collectif départemental est en cours, il n'en existait pas jusqu'à présent (loi de lutte contre les exclusions de 1998). La gestion des aides à la pierre n'a pas été demandée par les EPCI, elle reste donc à l'Etat.

#### a. Présentation des publics concernés

L'analyse des besoins faite dans le cadre de l'élaboration du PDALPD souligne la variété de ceux-ci, tant en termes de localisation géographique que de types d'habitat. Il apparaît toutefois que la **Plaine Orientale** et les **zones très touristiques** concentrent les plus grandes difficultés d'accès à un logement pour les travailleurs saisonniers notamment, en raison des choix faits par les bailleurs : locations saisonnières en zones touristiques, habitat dégradé et taudis dans les zones rurales, et habitat précaire utilisé à l'année par les personnes défavorisées dans la Plaine Orientale. En termes quantitatifs, le PDALPD évoque un **besoin de 600 logements**, sans établir une ligne de partage claire entre hébergement et logement.

Chacun des acteurs de l'hébergement et du logement estime pour ce qui le concerne le public qui devrait relever prioritairement du PDALPD. Le relevé des différentes problématiques expliquant la priorisation ne permet pas d'établir de réelles catégories partagées, mais fait état de quatre types de publics :

- Les isolés non salariés ou saisonniers, sans logement ou vivant en habitat indigne ;
- Les ménages étrangers à Bastia et en Plaine Orientale ;
- Les ménages monoparentaux, non actifs, hébergés, ou en cours de départ du logement familial ;
- Les familles en habitat très précaire : campings, centres de vacances, logements saisonniers,

#### d. Objectifs départementaux du plan AHI

En s'appuyant sur les orientations régionales, et en tenant compte des publics concernés, l'échelon départemental élabore ses objectifs en cohérence avec les autres exercices de planification et de programmations territoriales (PDH, PDLPD notamment).

## **II. Etat des lieux et des besoins départementaux de la politique AHI**

### a. Recensement des travaux récents réalisés dans le département

L'essentiel des informations et des analyses exposées ci-dessous proviennent des travaux conduits dans le cadre du schéma 2009 validé par le Comité de Pilotage du 19 février 2009. Il a ensuite été précisé par les informations complémentaires recueillies lors des groupes de travail thématiques au printemps 2009, ainsi que des travaux conduits dans le cadre du plan d'actions pour le logement des personnes (PDALPD) 2011-2014.

### b. les besoins et propositions exprimés par les acteurs institutionnels et associatifs

Lors de la journée de lancement des travaux sur le nouveau schéma AHI, une évaluation du schéma précédent a été réalisée autour de deux thématiques :

- écarts entre les besoins et l'offre (publics non couverts, adaptation de l'offre existante, offre nouvelle) ;
- continuité/coopération/complémentarité des interventions, en matière d'urgence sociale, et en matière de parcours coordonnés (hébergement – logement, insertion – emploi, santé).

### **Besoins des publics**

- Hommes vieillissants, ayant des problèmes de santé physique (maladies chroniques)
- Jeunes, femmes et hommes, ayant besoin d'hébergement et d'accompagnement
- Femmes en situation irrégulière
- Femmes avec des addictions et des pathologies mentales
- Forte évolution des problématiques de santé mentale
- Femmes victimes de violences : délocaliser l'accueil de ce public, lisibilité de la place de ce public dans le schéma départemental ?

### **Renforcement de l'existant**

- Professionnaliser les structures bénévoles
- Réorganisation de Maria Stella

### **Développement de nouveaux outils**

- Maison Relais (pour hommes vieillissants, notamment)
- Lits Halte Soins Santé (pathologies de longue durée)
- Résidences Sociales pour jeunes en formation, en stage

### **Articulations à trouver**

- Veille Sociale : information sur ce qui est accessible,
- Santé mentale : un problème de santé publique
- Transports (question liée aux problèmes d'éloignement et de mobilité)
- Fin de prise en charge des jeunes majeurs : et après ?

### **Territoires et faible nombre**

- Des micro projets assis sur une structure existante
- Si possible, gagner en souplesse dans les structures et s'adapter
- Besoins d'articulation forts pour estimer les besoins, les évolutions des usagers et imaginer les réponses
- Besoin de travail en réseau plus affirmé

### **Parcours des usagers**

- De multiples formes de parcours d'usagers : durée, interne et/ou externe
- Ces parcours nécessitent une mise en réseau, un relais, une orientation
- Chevauchements : qui fait quoi ? Problèmes de lisibilité et de communication
- La problématique de l'usager est globale (emploi, logement, santé...) : faut-il pour autant un référent unique ?

### **Améliorations nécessaires en matière de coordination**

- Articulation et coordination des réponses sur un territoire (raisonner par micro régions, contribuer au développement économique et social local)
- Complémentarités entre les réponses : des personnes identifiées dans les structures afin qu'elles soient mieux repérées par les usagers ?
- Beaucoup de petites structures : passer du volontariat, de l'intention de coopérer à la mutualisation des actions et des moyens (afin notamment de pérenniser les réponses existantes)
- Emergence de formes nouvelles de partenariat :
  - partenariat public privé (intercommunalités et entreprises)
  - expérimentation (parrainage, mutualisation...)
  - portail Internet

### **Pilotage et animation de la coopération**

- Qui pilote ? Qui impulse ? Le Conseil Général et l'Etat sont complémentaires (cf. Charte de cohésion sociale) : « l'Etat doit impulser mais aussi tenir compte du terrain local », « le pilote doit être un décideur politique, qui a les épaules solides »
- Qui anime ? Un intervenant de terrain intéressé à la réussite des actions (EPCI, agent de développement ?)

### **Pratiques à promouvoir**

- Constituer des « réseaux entrée » et des « réseaux sortie » (vers l'emploi et le logement) pour raccourcir les circuits
- S'inscrire dans le cadre des politiques publiques (et faire remonter l'information)
- Rendre le parcours le plus fluide possible (réactivité)
- Travailler de façon transversale

### c. Bilan de la politique AHI (diagnostic départemental) et axes de progrès

A l'issue de la phase de diagnostic, trois axes de réflexion ont été identifiés et déclinés chacun en trois sous thèmes. Neuf groupes de travail, composés d'acteurs des territoires et de partenaires concernés par les thématiques, se sont ainsi réunis.

Les travaux de ces groupes ont permis de formuler **quatre objectifs stratégiques** :

### **Objectif stratégique 1 – Augmenter et diversifier les capacités d’hébergement et de logement**

- Action 1-1 Mobiliser efficacement l’offre existante,
- Action 1-2 Optimiser la gestion des contingents et du 1%
- Action 1-3 Développer les places Maison relais
- Action 1-4 Développer des places en ALT pour femmes victimes de violences
- Action 1-6 Prévenir la mise à la rue
- Action 1-7 Lutter contre le logement indigne
- Action 1-8 Poursuivre l’humanisation des CHRS

### **Objectif stratégique 2 – Organiser l’offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies**

- Action 2-1 Coordonner les dispositifs d’accès au logement
- Action 2-2 Faciliter l’accès au DALO
- Action 2-3 Créer un groupe de travail associations / bailleurs sociaux sur les critères relatifs à la capacité des ménages d’accéder au logement autonome
- Action 2-4 Développer et sécuriser l’offre des bailleurs privés en développant l’intermédiation locative, (public DALO)
- Action 2-5 Renforcer l’accompagnement social dans et vers le logement,
- Action 2-6 Favoriser la création d’un réseau « santé précarité » en coordination avec le référent régional PRAPS
- Action 2-7 Evaluer les besoins de ces publics en matière de logement ( lits halte soins, appartements thérapeutiques, accueil familiaux....)

### **Objectif stratégique 3 – Agir sur les leviers de l’insertion sociale et professionnelle**

- Action 3-1 Améliorer l’accès aux droits, recenser et faire connaître les dispositifs existants
- Action 3-2 Intégrer les acteurs de l’insertion dans les instances PDAHI
- Action 3-3 Développer la connaissance des problématiques par territoires et par type de public
- Action 4-5 Améliorer la réactivité des acteurs afin de fluidifier les parcours
- Action 4-6 Professionnaliser et accompagner les porteurs des projets

### **Objectif stratégique 4 – Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif AHI**

- Action 4-1 Animer de façon participative la mise en œuvre et l’évaluation du PDAHI, au sein d’un comité de pilotage
- Action 4-2 Planifier les travaux du comité de concertation et de suivi
- Action 4-3 Organiser la mise en place d’un bilan quantitatif et qualitatif à mi-parcours
- Action 4-4 Organiser des rencontres régulières entre usagers et intervenants sociaux



**TABLEAU 1 : Etat des lieux et des besoins quantitatif départemental**

<b>Dispositif d'hébergement au 31/12/2010</b>	<b>Existant (Nombre de places)</b>	<b>dont demandeurs et déboutés du droit d'asile</b>	<b>Besoins (Nombre de places)</b>
<b>Hébergement généraliste</b>			
CHU (sauf hébergement d'urgence en CHRS)	<b>10</b>		<b>13</b>
Nombre moyen de personnes hébergées à l'hôtel chaque nuit	<b>2</b>		<b>5</b>
Places de RHVS à la disposition de l'Etat (dans la limite de 30%)	<b>0</b>		<b>0</b>
Hébergement de stabilisation (hors CHRS)	<b>0</b>		<b>0</b>
Hébergement d'urgence en CHRS	<b>18</b>		<b>18</b>
Hébergement d'insertion en CHRS	<b>71</b>		<b>71</b>
Hébergement de stabilisation en CHRS	<b>0</b>		<b>0</b>
Total CHRS	<b>89</b>		<b>89</b>
Places financées via l'ALT	<b>7</b>		<b>29</b>
<b>Total 1</b>			
<b>Logement adapté</b>			
Maisons-relais (dont résidences-accueil et maisons-relais pour publics vieillissants)	<b>10</b>		<b>45</b>
Résidences sociales	<b>0</b>		<b>40</b>
Logements foyer ( FJT, FTM...)	<b>0</b>		<b>40</b>
<b>Total 2</b>	<b>10</b>		
Intermédiation locative (nombre de logements captés)	<b>22</b>		<b>42</b>
	<b>174</b>		
Accompagnement vers et dans le logement	<b>mesures 85% ETP</b>		<b>1,5 ETP</b>
<b>Hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés</b>			
Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), y compris places nouvelles, extensions et transformations validées	<b>0</b>		
Centres provisoires d'hébergement (CPH)	<b>0</b>		
Accueil temporaire (pour demandeurs d'asile)	<b>0</b>		
<b>Total 3</b>			
<b>Structures d'urgence sur crédits déconcentrés (pré-CADA, foyers...)</b>			
Nombre moyen de personnes hébergées à l'hôtel chaque nuit	<b>0</b>		
Autres places d'urgence	<b>0</b>		
<b>Total 4</b>			

---

**Total 5 = (1+2+3+4)**

**TABLEAU 1 : Etat des lieux et des besoins distinctifs pour les dispositifs de veille sociale**

<b>Dispositif de veille sociale au 31/12/2009</b>	<b>Existant (Nombre de structures)</b>	<b>dont demandeurs et déboutés du droit d'asile</b>	<b>Besoins (Nombre de structures)</b>
115	<b>1</b>		<b>1</b>
SIAO	<b>1</b>		<b>1</b>
Accueil de jour	<b>1</b>		<b>1</b>
Equipe mobile	<b>1</b>		<b>1</b>
Autres (préciser) accompagnement	<b>85% ETP</b>		<b>1,5ETP</b>

## **Orientations départementales et actions à mettre en œuvre** **tableaux 2 & 3**

Le document PDAHI a fait l'objet d'une validation au comité de pilotage du PDALPD .

### **III. S'inscrire dans l'objectif du « logement d'abord »**

Dans la perspective de faire accéder au logement ordinaire ou adapté les personnes dont la situation le permet, il convient de définir les actions à mettre en œuvre au regard des éléments suivants :

a. Fixation d'objectifs annuels départementaux de sortie de l'hébergement

Conformément aux directives de la circulaire ministérielle du 16 septembre 2009, un objectif national de sortie de l'hébergement vers le logement de 30% des personnes hébergées a été fixé.

b. Mobilisation de logements sociaux du contingent préfectoral

La Préfecture connaît de façon très précise le nombre de logement dont elle dispose, 1458 logements, elle en connaît la taille et la localisation. Elle n'a pas souhaité déléguer cette mission

Le turn-over est de 0.5 soit le taux le plus faible de France. Sur 6900 logements sociaux, seuls 80 logements sont remis en circulation chaque année en moyenne.

c. Renforcement de la coordination, des partenariats et du conventionnement avec le secteur du logement adapté

:

- Accords collectifs départementaux envisagés avec les bailleurs sociaux et conventionnés du parc privé. Le Préfet de la Haute Corse a réuni les bailleurs sociaux sur ce thème, d'autres réunions sont prévues.
- Modalités de renforcement du partenariat avec les Conseils Généraux pour la mobilisation du FSL (Accompagnement Social Lié au Logement - ASLL) pour éviter les ruptures de prise en charge d'accompagnement entre l'hébergement et le logement. Ce sujet sera évoqué aussi bien en comité de pilotage PDAHI que dans les instances de travail du PDALPD qui doivent se réunir pour définir et arrêter un nouveau plan.
- Modalités de coordination avec les instances de maintien dans le logement, une instance a été mise en place

d. Fixation d'objectifs territorialisés des besoins en logement social ou adapté

Il conviendra de définir avec le Conseil Général des **objectifs territorialisés** en matière de besoins en logement social ou adapté sur une base pluriannuelle, ainsi que de leur mise en cohérence avec les divers outils de planification : PDALPD, PDH, PLH.

#### **IV. Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies**

L'objectif est de poursuivre la restructuration du parc d'hébergement, en l'adaptant aux besoins identifiés par territoire.

a. Objectifs en termes de rénovation et d'humanisation du parc AHI

Dans le cadre de la circulaire du 5 mars 2009 pour la relance relative à l'hébergement :

- Un dossier d'humanisation a été déposé par le CHRS de Furiani

b. Objectifs de l'adaptation de l'offre AHI aux besoins des territoires

Deux axes sont principalement examinés :

- Programmation de l'offre territorialisée en hébergement en veillant à privilégier les formules proches du logement (intermédiation locative, hébergement éclaté ou en diffus)
- Le cas échéant rééquilibrage géographique et qualitatif, en tenant compte en particulier des éléments exogènes (bassins d'emploi, bassins d'habitat, cartographie des transports, proximité avec les structures sanitaires ou les prisons).

c. Objectifs par secteur spécifique d'intervention publique, en application de l'annexe 2 de la circulaire du 9 décembre 2009

Il conviendra de présenter des objectifs quantitatifs et qualitatifs par dispositif visés à l'annexe 2 de la circulaire du 9 décembre 2009 portant sur le renforcement des partenariats pour offrir des solutions d'hébergement aux personnes sortant des différentes modalités de prise en charge.

Pour les secteurs visés (administration pénitentiaire, sanitaire et médico-social, 'insertion professionnelle et emploi) il convient de fixer des objectifs en termes de conventionnement pour mobiliser avant tout les outils d'intervention de ces secteurs.

## V. Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

### a. Organisation du maillage territorial par les équipes mobiles

Il s'agit de décrire les modalités nécessaires à la prise en charge systématique des exclus grâce à un maillage complet du territoire (mutualisation des services, créations de nouvelles équipes mobiles...).

### b. Modalités de mise en place des diagnostics, suivis personnalisés et orientation adaptée

Dans le cadre de la stratégie nationale de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées 2009-2012, le gouvernement a engagé une refondation du dispositif d'hébergement et d'accès au logement. La déclinaison des vingt mesures de cette refondation amène à repenser les principes mêmes d'organisation du dispositif, autour de deux axes directeurs :

- la mise en place d'un service public de l'hébergement et de l'accès au logement ;
- la priorité accordée à l'accès au logement, y compris pour les publics les plus vulnérables (le « logement d'abord »).

La proposition n°1 de la refondation est la suivante :

**« Mettre en place un service intégré de l'accueil, et de l'orientation des personnes sans-abri ou risquant de l'être dans chaque département ».**

Ce SIAO fait l'objet d'une fiche technique publiée en décembre 2009 par la DGCS et d'une circulaire, précisant ses objectifs, missions et principes de mise en œuvre, ainsi que les indicateurs qu'il devra suivre pour mesurer les résultats obtenus.

## 1 – Le contexte local et ses conséquences sur la définition du SIAO en Haute-Corse

Les travaux relatifs à l'évaluation et la réécriture des documents de programmation (schéma et plan départementaux) mettent en évidence des améliorations nécessaires en matière de coopération et de coordination des acteurs.

Le Schéma AHI élaboré en 2009 avec l'aide de la FNARS en fait ses deux premiers objectifs stratégiques :

- Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif AHI.
- Coordonner et renforcer les réponses à l'urgence sociale.

Les constats et les orientations décidés en Haute-Corse en 2009 sont par conséquent en pleine cohérence avec les travaux de la refondation et la création des SIAO décidés au plan national.

- Augmenter et diversifier les capacités de l'offre de logement intermédiaire et de logement de droit commun.
- Organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies.
- Agir sur les leviers de l'insertion sociale et professionnelle.
- Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif AHI.

Les éléments de diagnostic recueillis pour élaborer ces documents fournissent des indications sur les conditions de mise en œuvre d'un SIAO en Haute-Corse :

- Structurer et coordonner une Veille Sociale départementale, pilotée par l'Etat et animée techniquement par un opérateur : le SIAO.
- Poursuivre la recherche et l'organisation de réponses à l'urgence sociale sur l'ensemble du département.
- Réfléchir aux réponses à apporter aux besoins de publics spécifiques.

- Rapprocher les acteurs de l'hébergement et ceux du logement autour des parcours des ménages, dans la logique du « logement d'abord ».
- Privilégier le travail en commissions thématiques pour mobiliser les acteurs autour de coopérations opérationnelles, eu égard à leur nombre et à leur disponibilité.
- Prévoir une montée en charge progressive des outils et moyens nouveaux, calquée sur l'obtention des financements nécessaires à des réponses professionnalisées.

## **2 – Le projet de cahier des charges élaboré avec les acteurs**

---

### **2-1 - La réglementation et les textes de référence**

- Loi MOLLE du 25 mars 2009.
- Circulaire du 9 décembre 2009 relative à la planification territoriale de l'offre d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile, en liaison avec la politique d'accès au logement.
- Chantier National Prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées.
- Refondation du dispositif d'hébergement et de logement : communication du secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme du 10 novembre 2009 : pour un service public de l'hébergement et de l'accès au logement.
- Fiche technique relative à la mise en place du SIAO – 16 décembre 2009.
- Circulaire du Secrétaire d'Etat chargé du logement – 8 avril 2010.

### **2-2 - Les principes fondamentaux**

- Inconditionnalité de l'accueil, continuité de la prise en charge.
- Logement d'abord : l'hébergement ne doit pas être une étape indispensable.
- L'accès au service public : toute personne doit pouvoir trouver un accueil et une orientation répondant à ses besoins en tout point du territoire, sans discrimination.

Cela conduira le SIAO à définir avec les acteurs :

- les formes de réponses adaptées aux micro régions, et les relais à mettre en place selon les points d'appui existants ;
- les critères de priorisation des publics (catégorisation, ancienneté des demandes, évaluation du danger ou de l'urgence de la situation... ?).

### **2-3 – Les publics visés : sans-abri, mal logés ou risquant de l'être**

Il est nécessaire de caractériser les publics en fonction de leurs situations et de leurs potentialités :

- des personnes à difficultés chroniques (grande exclusion ou marginalité, pathologies psychiatriques, conduites addictives, etc.) ;
- des personnes à difficultés cycliques, alternant différents modes d'hébergement précaires (réseaux familiaux ou amicaux, squat, hôtels, hébergement d'urgence, etc.) ;
- des personnes sortant d'institutions sans orientation préparée (prison, hôpital, prise en charge socio-éducative, etc.) ;
- des personnes en crise (ruptures familiales et conjugales, expulsion non préparée, violences intra-familiales, etc.) ;
- des personnes vulnérables (faibles ressources, logement précaire ou inadapté, fragilité des relations personnelles, etc.).

Si ces cinq catégories de populations relèvent du travail d'orientation dévolu au SIAO, il est vraisemblable qu'une partie seulement pourra faire l'objet d'une recherche de logement autonome au titre de la logique du « logement d'abord ». Pour les autres, il sera nécessaire de prévoir un parcours correspondant aux capacités de ces ménages à plus ou moins d'autonomie, en fonction de leur situation et des modes d'accueil et d'accompagnement pouvant leur être proposés.

*L'une des commissions thématiques du SIAO devra s'attacher à tracer la frontière entre les publics relevant de sa mission, et ceux devant être pris en charge par le droit commun, de manière à définir une stratégie cohérente d'intervention.*

#### **2-4 – Les missions, les objectifs et le périmètre du SIAO**

Quelle que soit son organisation, le SIAO doit remplir trois missions :

- proposer à toute personne qui en a besoin un accueil, une évaluation, une mise à l'abri si nécessaire, et une orientation vers un hébergement ou un logement adapté ou non ;
- coordonner l'attribution des places d'urgence et l'attribution des places d'insertion et de logement adapté ;
- contribuer à l'observation.

Pour cela, le SIAO vise plusieurs objectifs :

- Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement.
- Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante ; orienter la personne en fonction de ses besoins et non plus par défaut.
- Coordonner les acteurs de l'hébergement jusqu'au logement, pour fluidifier les parcours des usagers.
- Participer à la constitution d'observatoires locaux, pour mieux évaluer les besoins et alimenter le PDAHI.

Afin d'atteindre ces objectifs, la DDCSPP souhaite inclure dans le périmètre du SIAO :

- le 115
- le SAO
- l'accueil de jour
- une équipe mobile à créer
- un service d'accompagnement vers et dans le logement.

Pour ce faire, le SIAO de Haute-Corse est construit de manière à :

- organiser l'accès aux dispositifs d'urgence ;
- prioriser l'accès aux dispositifs d'insertion ;
- coordonner les intervenants ;
- objectiver les besoins et les manques ;
- porter à connaissance des pouvoirs publics les problématiques traitées et à traiter.

*La construction et l'organisation du SIAO est de l'ordre de la mise en réseau, de l'animation et de la coordination des acteurs.*

#### **2-5 – Le fonctionnement du SIAO**

- Mise en place sous la responsabilité du Préfet et pilotage Etat.
- Territoire : le département.
- Prise en compte des dispositifs existants et répondant aux objectifs du SIAO.
- Implication de tous les acteurs concernés et décloisonnement des pratiques.
- Utilisation d'un système d'information unique et global choisi au plan national.

*Le portage du SIAO a été confié par convention en septembre 2010, à l'association ALIS, agence immobilière à vocation sociale.*

## **2-6 – Les missions spécifiques liées à l’urgence**

- Coordination de l’attribution de toutes les places d’hébergement d’urgence.
- Elaboration avec les partenaires de l’urgence et les services de l’Etat de la grille d’évaluation utilisée pour le diagnostic.
- Suivi partenarial des situations chroniques.
- Prévention des remises à la rue liées à l’exclusion des structures d’hébergement.
- Réflexion sur les modes d’approche des personnes qui ne demandent rien.
- Coordination des acteurs de la Veille Sociale départementale.
- Travail avec l’Etat sur la définition des besoins en matière d’équipes mobiles.

Pour cela, les premières pistes de travail collectif concernent :

- La diffusion des conditions d’accès aux services des différents partenaires impliqués (hébergement, alimentation, hygiène, soins...).
- Intégration des missions SAO et 115 au SIAO.
- Le repérage des réponses existant dans les micro régions.
- La structuration des remontées d’information.
- La mise en place d’une équipe mobile psycho sociale
- La poursuite de la coordination entre accueil de jour et accueil de nuit.
- ...

## **2-7 – Missions spécifiques liées à l’insertion**

- Tenue à jour en temps réel d’une base de données comportant l’évaluation de la situation de tous les ménages en attente d’hébergement et le type de solution recherchée.
- Elaboration d’une grille commune, servant de base aux évaluations faites par les structures partenaires.
- Orientation des demandeurs vers l’offre disponible : les décisions d’orientation ont vocation à être prises par une commission partenariale, et non unilatéralement. La structure d’hébergement peut opposer un « refus argumenté », si l’orientation n’est pas conforme à son projet d’établissement.
- Recensement des besoins en logement de transition ou adapté (notamment maisons relais).
- Orientation des ménages vers ces offres.
- Favoriser l’accès au logement « ordinaire » des personnes hébergées en recensant la demande, et en la portant à connaissance des réservataires.

Pour cela, les premières actions porteront sur :

- La définition d’une procédure d’examen des demandes d’hébergement et de logement adapté (commission, fonctionnement, saisine, recours...).
- La construction d’une grille commune d’évaluation permettant le renforcement de la fonction diagnostic.
- La clarification des compétences de chacun et l’articulation à trouver avec le droit commun (demande de logement social, n° unique, DALO...).
- La collaboration avec les travailleurs sociaux du Conseil Général et avec les CCAS.
- La collaboration avec les bailleurs sociaux sur la base de la définition de critères communs sur les capacités des personnes à accéder au logement.
- ...

## **3 – Préconisations : conditions d’efficacité et moyens spécifiques**

---



- Une **responsabilité collective** à l'échelle du département, sous l'autorité du Préfet : les acteurs sont responsables conjointement du droit de toute personne en difficulté à recevoir une réponse.
- Une **responsabilité de chacun** : les acteurs s'engagent explicitement à assumer, avec rigueur et initiative, le rôle qui leur a été défini en commun.
- Une **responsabilité partagée** et diversifiée plutôt qu'un mode d'action unique : on aura recours, sur les modes les plus variés, à tous les acteurs et à toutes les ressources présentes sur le terrain.
- Une **transparence** : chacun connaît le fonctionnement des autres, ses contraintes et ses limites.
- Une **volonté** de coopération, d'échanges sur les pratiques et d'enrichissement mutuel.
- Une recherche de **lisibilité** dans le fonctionnement du SIAO et de la coordination.

### Organiser la fonction SIAO

Visées	Coordination et mise en cohérence des interventions	
Conditions	Pilotage par l'Etat, qui délègue l'animation du réseau Implication des acteurs du droit commun dans les réponses à apporter Elaboration d'une charte de la coopération entre les acteurs Financement de la coordination	
Forme	Réseau en étoile avec une animation identifiée et centralisée Commissions thématiques fonctionnelles (mise en lien offre - demande, observation, plateforme de facilitation pour les cas spécifiques...) ou opérationnelles (outils de diagnostic pour l'accès au logement, traitement de	publics spécifiques...)

#### c. Modalités de mise en place systématique de l'accompagnement personnalisé

Une réflexion est en cours au niveau national sur la mise en œuvre du référent personnel.

#### d. Développement des liens avec le secteur médico-social et sanitaire pour éviter les ruptures de prise en charge

Une convention de partenariat a été signée entre l'agence immobilière à vocation sociale et le secteur psychiatrique privé. Le même partenariat est à construire avec le secteur psychiatrique public.

**SYNTHESE DES PROBLEMATIQUES DEPARTEMENTALES ET DES REPONSES APPORTEES PAR  
PRIORITE DE REALISATION**

<b>Priorité #</b>	<b>Constat</b>	<b>Objectif de l'action</b>	<b>Réponse à apporter</b>	<b>Zone géographique</b>	<b>Calendrier de réalisation</b>	<b>Réf. fiche-action</b>
-------------------	----------------	-----------------------------	---------------------------	--------------------------	----------------------------------	--------------------------

<b>Logement d'abord</b>						

<b>Organiser l'Offre</b>						

<b>Améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement</b>						

id	Dispositif d'hébergement au 31 12 2009	Existant	Besoin	Evolution	dont Demandeurs d'asile	dont Déboutés du droit d'asile	Remarques et commentaires	2010	2011	2012	2013	2014	2015	programmé
1	<b>Hébergement généraliste</b>													
2	CHU sans financement ALT (sauf hébergement d'urgence en CHRS)	10	13	3	0	0		10	10	13	13	13	13	95
3	CHU avec cofinancement ALT	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0
4	Hébergement en hôtel (places ouvertes à l'année)	2	3	1	0	0	Prendre en compte les places occupées de façon structurelle	3	3	3	3	3	3	35
5	Places de RHVS à la disposition de l'Etat (dans la limite de 30%)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	150
6	Hébergement de stabilisation (hors CHRS)	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	40
7	Hébergement d'urgence en CHRS	18	18	0	0	0		18	18	18	18	18	18	81
8	Hébergement d'insertion en CHRS	71	71	0	0	0		71	71	71	71	71	71	420

9	Hébergement de stabilisation en CHRS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Autres places financées via l'ALT (non prises en compte par ailleurs)	7	10	3	0	0	7	7	29	29	29	0	85	
11	<b>Total 1</b>	<b>108</b>	<b>115</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>109</b>	<b>109</b>	<b>134</b>	<b>134</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
12	<b>Logement adapté</b>													
13	Maisons-relais (dont résidences-accueil et maisons-relais pour publics vieillissants)	0	10	10	0	0	10	10	45	45	45	45	0	
14	Résidences sociales	0	0	0			0	0	40	40	40	40	0	
15	Logements-foyer (FJT, FTM...)	0	0	0			0	0	40	40	40	40	0	
16	<b>Total 2</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>125</b>		
17	Intermédiation locative (nombre de logements captés)	10	15	5			20	22	32	42	42	42	0	
18	Accompagnement vers et dans le logement (nombre d'ETP)	0	1	1			1	1	1,5	1,5	1,5	1,5	0	
19	<b>Hébergement des demandeurs d'asile (BOP 303)</b>													
20	Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), y compris places nouvelles prévues, extensions et transformations validées	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	
21	Centres provisoires d'hébergement (CPH)	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	
22	Accueil temporaire pour demandeurs d'asile (ex-AUDA)	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0	



31	autres	0	0	0			0	0	0	0	0	0	0
32	<b>Total A</b>												
33													
34	<b>Dispositif de veille sociale</b>												
35	115	1	1	0			1	1	1	1	1	1	0
36	SIAO	1	1	0			1	1	1	1	1	1	0
37	Accueil de jour	1	1	0			1	1	1	1	1	1	0
38	Equipe mobile	0	1	1			0	0	0	0	0	0	0
39	Autres ACCOMPAGNEMENT EN ETP	0	0	0			0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0
40	<b>Total B</b>												
41													
42	<b>Sorties vers le logement (cf circulaire 19 mars 2010)</b>												
43	Objectif de sorties (nombre)						0	0	0	0	0	0	
44	Intermédiation locative (nombre) :						0	0	0	0	0	0	
45	Maison-relais (nombre)						0	0	0	0	0	0	
46	Résidence sociale (nombre) :						0	0	0	0	0	0	
47	FJT (nombre) :						0	0	0	0	0	0	
48	FTM (nombre) :						0	0	0	0	0	0	
49	HLM (nombre) :						0	0	0	0	0	0	
50	Autres (nombre) :						0	0	0	0	0	0	

**TABLEAU 2 : Les perspectives d'évolution en termes de nombre de dispositifs AHI : planification pluriannuelle**

<b>PERSPECTIVES D'EVOLUTION</b>						
<b>Echéancier (au 31/12 de chaque année)</b>						
		2010	2011	2012	2013	2014
Hébergement généraliste	CHU (sauf hébergement d'urgence en CHRS)	10	10	13	13	
	Nombre moyen de personnes hébergées à l'hôtel chaque nuit	2	2	2	2	
	Places de RHVS à la disposition de l'Etat	0	0	0	0	
	Hébergement de stabilisation (hors CHRS)	0	0	0	0	
	Hébergement d'urgence en CHRS	18	18	18	18	
	Hébergement d'insertion en CHRS	71	71	71	71	
	Hébergement de stabilisation en CHRS	0	0	0	0	
	Humanisation des CHRS (nombre) :	1	1	1	1	
	Places financées via l'ALT	7	7	29	29	
Hébergement des demandeurs d'asile et réfugiés	Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), y compris places nouvelles, extensions et transformations validées	0	0	0	0	
	Centres provisoires d'hébergement (CPH)	0	0	0	0	
	Accueil temporaire (pour demandeurs d'asile)	0	0	0	0	
Structures d'urgence sur crédits déconcentrés (pré-CADA, foyers...)	Nombre moyen de personnes hébergées à l'hôtel chaque nuit	0	0	0	0	
	Autres places d'urgence	0	0	0	0	
Dispositif de veille sociale	115	1	1	1	1	
	SIAO	1	1	1	1	
	Accueil de jour	1	1	1	1	
	Equipe mobile	1	1	1	1	

	Autres...accompagnement	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	
Sorties vers le logement :  <i>Il s'agit de comptabiliser le nombre de ménages sortants vers les différentes formules de logement</i>	Objectif de sorties (nombre et %) :					
	Intermédiation locative (nombre) :	<b>20</b>	<b>22</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	
	Maison-relais (nombre)	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>45</b>	<b>45</b>	
	Résidence sociale (nombre) :	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	
	FJT (nombre) :	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	
	FTM (nombre) :	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	
	HLM (nombre) :					
	Autres (nombre) : contingent Préfet	<b>80</b>				

### Organisation du suivi et de l'évaluation

Pour que le PDAHI soit un outil vivant et dynamique à la fois stratégique et opérationnel, nous devons réfléchir à la mise en place de modalités et d'outils de suivi et d'évaluation de l'impact des actions menées. Nous constituerons à cet effet un comité permanent de suivi et d'évaluation du PDAHI, au niveau départemental, composé des principaux partenaires et représentants des différents dispositifs. Ce comité sera notamment saisi pour l'actualisation des PDAHI, notamment au regard des évolutions des chantiers de la refondation et de la stratégie nationale 2009-2012.



---

**ANNEXE**

Fiches-action

---

<b>Objectif stratégique 1</b>	<b>Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif PDAHI</b>
<b>Action 1-1</b>	<b>Animer de façon participative la mise en œuvre et l'évaluation du Schéma Départemental PDAHI</b>
<b>Constats</b>	Dans un contexte difficile et en forte évolution (problématiques sociales en expansion, restrictions budgétaires, modification de l'organisation administrative), la DDCSPP doit pouvoir s'appuyer sur le PD AHI pour prioriser et programmer les actions à mettre en œuvre. Par ailleurs, celui-ci devra être fusionné avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées, ce qui implique une collaboration étroite entre les services de l'Etat et le Conseil Général.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivre et faciliter la concrétisation des actions projetées.</li><li>• Evaluer les objectifs opérationnels à mi-parcours du plan.</li><li>• Réajuster si nécessaire les objectifs pour les années restantes.</li><li>• Associer les usagers aux partenaires institutionnels et associatifs afin de prendre en compte la parole des usagers, en référence à la loi du 2 janvier 2002.</li></ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'un Comité de Suivi et d'Evaluation du PDAHI.</li><li>• Deux réunions par an, afin d'établir le bilan annuel de l'avancée des actions prévues.</li><li>• Organisation des temps de consultation des usagers (sous forme de forums locaux, par exemple).</li><li>• Organisation d'une journée de rencontre des acteurs au cours de la troisième année du plan, pour en faire le bilan à mi-parcours et réorienter les priorités le cas échéant, en fonction des évolutions survenues entre temps.</li><li>• Préparation de la fusion des documents de programmation.</li></ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Animation par la DDCSPP et le Conseil Général.</li><li>• La consultation des usagers peut nécessiter un budget spécifique.</li></ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• DDCSPP et Conseil Général.</li></ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au Comité de Suivi et d'Evaluation : représentants des acteurs centraux.</li><li>• Pour l'évaluation intermédiaire, la consultation des usagers et l'évaluation finale : l'ensemble des acteurs cités dans les fiches actions.</li></ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coresponsabilité des acteurs en matière d'amélioration du dispositif.</li><li>• Mettre en œuvre l'intelligence collective pour produire des réponses innovantes aux besoins émergents.</li><li>• Faire jouer le principe de coopération entre acteurs de la lutte contre l'exclusion.</li></ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de rencontres du Comité de Suivi et d'Evaluation.</li><li>• Nombre d'usagers consultés.</li><li>• Nombre de participants au bilan à mi-parcours.</li><li>• Comptes rendus des rencontres et modifications des fiches actions à mi parcours le cas échéant.</li></ul>

<b>Objectif stratégique 1</b>	<b>Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif PDAHI</b>
<b>Action 1-2</b>	<b>Professionaliser et accompagner les porteurs de projets</b>
<b>Constats</b>	Le cadre réglementaire, les besoins des usagers, les stratégies d'intervention des financeurs publics évoluent rapidement. Certaines actions inscrites dans les documents de programmation antérieurs ne sont pas mises en œuvre, faute de porteur s'estimant en capacité de le faire. Les modalités d'accès à certains financements publics demandent des compétences que ne détiennent pas toutes les associations, selon leurs ressources humaines (exemple du dossier GRSP). Les associations doivent donc adapter leur positionnement, leurs connaissances et leurs pratiques. Elles ont besoin pour cela d'être soutenues et accompagnées, dans l'intérêt des publics qu'elles prennent en charge et de la qualité du service qu'elles rendent.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la consolidation et à la professionnalisation des associations existantes.</li> <li>• Développer de nouvelles compétences afin d'élargir l'offre de service en direction des personnes défavorisées.</li> <li>• Contractualiser les relations entre financeurs publics et opérateurs.</li> <li>• Accompagner les associations dans l'amélioration continue de la qualité de leurs prestations.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des associations à l'ingénierie de projet.</li> <li>• Elaboration de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens pour les établissements sociaux existants.</li> <li>• Conventonnement triennal pour les autres structures porteuses de projets à pérenniser.</li> <li>• Accompagnement des associations à la réalisation de l'évaluation interne et externe.</li> <li>• Accompagnement des associations dans la mise en œuvre du droit des usagers.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Clarification des appels à projets, des indications de remplissage des dossiers et des modalités d'attribution des financements</li> <li>• Accessibilité des informations sur les politiques publiques.</li> <li>• Sensibilisation des associations à la mutualisation de moyens (GCSMS ou autres formes de coopération).</li> <li>• Financement des actions de formation et d'accompagnement pour les associations bénévoles, en partenariat avec les OPCA pour les autres.</li> <li>• Intervention possible du DLA et d'appuis externes.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres financeurs et associations.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure lisibilité des engagements et de l'affectation des ressources.</li> <li>• Amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.</li> <li>• Etablissement de relations simples et constructives entre associations et financeurs.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'associations ayant bénéficié d'une formation et/ou d'un accompagnement.</li> <li>• Nombre de CPOM signés.</li> <li>• Nombre de rapports d'évaluation interne rédigés.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 1</b>	<b>Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif PDAHI</b>
<b>Action 1-3</b>	<b>Favoriser la création d'un réseau thématique « précarité santé»</b>
<b>Constats</b>	Les problématiques liées à la précarité touchent avant tout aux besoins primaires : alimentation, soins et hébergement représentent le cœur des interventions associatives auprès des usagers. Que ce soit en matière d'accès aux droits ou d'accès aux soins, de santé physique ou de santé mentale, d'alimentation ou d'hébergement d'urgence, le dispositif existant et les passerelles entre secteur sanitaire et secteur social, hébergement et logement sont insuffisants. La souffrance psychique en particulier cristallise le manque de solution satisfaisante. Faute de définition partagée des champs d'intervention du secteur sanitaire et du secteur social en la matière, de moyens en matière de psychiatrie publique, et d'articulation entre les acteurs, les usagers se trouvent renvoyés d'une institution à l'autre, dans un mouvement qui entretient leur précarité et leur recours aux services d'urgence, tant en matière de soins, d'alimentation que d'hébergement.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accueil et la prise en charge des publics, à partir de leurs besoins premiers.</li> <li>• Mettre en place des articulations tendant à garantir la continuité de la prise en charge sanitaire et/ou sociale (accueil, soins, hébergement, restauration).</li> <li>• Créer pour ce faire un réseau d'intervenants institutionnels et associatifs autour de la précarité.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer précisément le périmètre du réseau, et ses composantes principales.</li> <li>• Nommer des correspondants mandatés du réseau dans chaque institution.</li> <li>• Mettre en place et formaliser le réseau : groupe de travail et rencontres régulières (comptes rendus systématiques transmis à tous les partenaires).</li> <li>• Animer le réseau tout au long de sa constitution, puis de son activité.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'un accompagnement méthodologique externe pour la mise en place du réseau, puis son fonctionnement.</li> <li>• Formation commune des correspondants du réseau.</li> <li>• Rencontre avec le réseau CLE de Corse du Sud, et avec le réseau REACTIV sur les violences : transfert de compétences.</li> <li>• Recherche de financements dans le cadre de l'ARS /GRSP.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP et Corse Malte, aidée des autres associations volontaires.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital, cliniques et services de psychiatrie (représentants des services sociaux et soignants), associations de lutte contre l'exclusion, CCAS, UDAF.</li> <li>• Réseaux existants pour un appui méthodologique. FNARS pour le lien avec le CLE.</li> <li>• Financeurs potentiels (ARS...)</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéfice pour les usagers : facilitation de la prise en charge et diminution des ruptures.</li> <li>• Force de proposition du réseau, à partir de son observation du terrain.</li> <li>• Rôle endoformatif du réseau, participant à la montée en compétence des acteurs associés.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'organismes associés dans le réseau.</li> <li>• Fréquence des rencontres.</li> <li>• Avancées constatées dans le traitement des situations.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 1</b>	<b>Organiser la coopération entre tous les acteurs du dispositif PDAHI</b>
<b>Action 1-4</b>	<b>Organiser des rencontres régulières entre usagers et intervenants sociaux</b>
<b>Constats</b>	Dans le cadre de l'élaboration du présent PD AHI, des intervenants sociaux bénévoles et salariés, et des usagers de différentes structures ont été consultés sur leur diagnostic de l'existant, leurs attentes et leurs propositions. Cette expérience, menée sous forme de « journée forum », a notamment permis aux usagers de s'exprimer, conformément à l'esprit de la loi du 2 janvier 2002. Les participants au forum de mars 2009 ont fait part de leur grand intérêt pour ce type de démarche, et ont souhaité renouveler ces rencontres.
<b>Objectif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter des échanges réguliers entre intervenants sociaux et usagers, afin de confronter leurs perceptions du dispositif AHI, et de travailler aux améliorations à lui apporter.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser deux rencontres annuelles entre intervenants sociaux, bénévoles ou salariés, et usagers du dispositif AHI.</li> <li>Préparer les usagers, au sein de chaque structure, à participer à ces rencontres (avec les CVS dans les établissements sociaux).</li> <li>Utiliser ces rencontres comme un outil de participation des usagers dans les établissements, au sens voulu par la loi 2002-2.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire appel à des animateurs extérieurs ayant une bonne connaissance des publics et des problématiques.</li> <li>Rechercher les financements nécessaires à ces rencontres.</li> <li>Identifier des personnes volontaires pour préparer les rencontres au sein des structures.</li> <li>Rédiger et diffuser des comptes rendus de chaque rencontre, afin de valoriser les analyses et propositions exprimées.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FNARS et associations volontaires.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations et organismes en contact avec les publics du dispositif AHI.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure connaissance et prise en compte des usagers.</li> <li>Meilleure connaissance et prise en compte des intervenants de terrain.</li> <li>Amélioration des représentations sur le dispositif AHI.</li> <li>Développement des partenariats autour des parcours des usagers.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontres réalisées.</li> <li>Nombre de structures concernées.</li> <li>Nombre de participants.</li> <li>Propositions concrètes de changement formulées suite aux échanges.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 2</b>	<b>Coordonner et renforcer les réponses à l'urgence sociale</b>
<b>Action 2-1</b>	<b>Structurer et coordonner la Veille Sociale départementale mise en place du SIAO</b>
<b>Constats</b>	La Veille Sociale, définie par la loi de lutte contre les exclusions de 1998, est rappelée dans la loi MOLLE de mars 2009 (art. 23). En Haute-Corse, des réunions ont eu lieu à l'initiative de la DDCSPP pendant une période. Seule une réunion de mise en place du dispositif hivernal subsiste aujourd'hui. En l'absence de fonctionnement en réseau opérationnel et légitime des partenaires institutionnels et associatifs, les besoins ne sont pas collectés, analysés et traités à l'échelle des territoires. Il se révèle donc délicat d'avoir une image précise des réponses existantes sur les territoires, et d'alimenter la réflexion des décideurs pour orienter les politiques publiques de lutte contre l'exclusion.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer les réponses aux usagers en renforçant les relations entre acteurs autour de problématiques concrètes à résoudre.</li> <li>• Permettre l'accès des usagers aux réponses d'urgence sur leur lieu de vie.</li> <li>• Créer un maillage des acteurs de terrain, qui puisse faire remonter les besoins des publics en grande difficulté, et proposer des pistes de réponses aux décideurs.</li> <li>• Réunir les acteurs au niveau des micro régions, afin de prendre en compte la réalité des besoins sur des territoires contrastés.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer un cahier des charges SIAO, afin de communiquer avec les partenaires potentiels sur des objectifs précis.</li> <li>• Structurer l'animation et le pilotage du dispositif : une instance opérationnelle réunissant régulièrement les acteurs de terrain (comité départemental de veille sociale), et une instance stratégique (de type comité de pilotage), afin de donner suite aux propositions émanant des territoires.</li> <li>• Déterminer les acteurs à mobiliser sur les territoires : cartographie des ressources mobilisables.</li> <li>• Déterminer la fréquence des réunions départementales et des rencontres locales.</li> <li>• Choix des animateurs locaux et formation commune.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pilotage DDCSPP.</li> <li>• Animation pouvant être confiée à un ou plusieurs partenaires sur financement spécifique.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP, avec l'appui du SIAO sur les modalités opérationnelles.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les acteurs institutionnels et associatifs du département.</li> <li>• Services de gendarmerie, de police et de secours.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la connaissance et la coopération entre acteurs.</li> <li>• Utiliser le réseau comme support à la construction de parcours pour les usagers.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Territoires couverts.</li> <li>• Régularité des rencontres.</li> <li>• Qualité des remontées d'informations.</li> <li>• Suites données aux observations et demandes du terrain par les acteurs institutionnels présents au comité de pilotage.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 2</b>	<b>Coordonner et renforcer les réponses à l'urgence sociale</b>
<b>Action 2-2</b>	<b>Etendre les réponses à l'urgence sur l'ensemble du département</b>
<b>Constats</b>	L'essentiel des réponses en matière d'urgence est concentré sur Bastia et ses environs. Toutefois, il existe dans les micro régions des initiatives à repérer, valoriser, développer et peut-être modéliser. La mise en place d'un comité départemental de veille sociale permettrait de mieux mailler le département, et de prioriser des axes de développement sur chacun des territoires où des organismes supports existent.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'appuyer sur les acteurs locaux pour développer des réponses adaptées aux problématiques spécifiques des micro régions.</li> <li>• Permettre aux usagers de trouver des réponses sur leur lieu de vie.</li> <li>• Ne pas concentrer les réponses sur Bastia.</li> <li>• Développer les compétences des associations existantes.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur L'Île Rousse : aménager un point d'eau au sein des locaux mis à disposition du Secours Catholique par la Mairie. Ce service pourrait évoluer vers un accueil de jour, voire vers un hébergement ponctuel.</li> <li>• Sur L'Île Rousse : recherche d'un local pour installer une permanence de Corse Malte en matière de santé des publics précaires.</li> <li>• Sur Corte : nécessité de former les associations existantes pour leur permettre de développer leurs actions, et de rechercher les moyens humains et financiers pour porter de nouveaux services (dans la perspective notamment de structurer un accueil de jour au sens du référentiel national AHI).</li> <li>• Sur Corte : formaliser et rendre compte de la mise à disposition des chambres d'urgence au sein de l'hôpital, de manière à connaître la réalité des besoins.</li> <li>• Sur la Plaine Orientale : installation d'une douche au sein du vestiaire de la Croix Rouge à Ghisonaccia, et volonté de travailler avec d'autres associations.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Île Rousse : réunion DDCSPP/CCAS/Secours Catholique/Corse Malte pour organiser les travaux.</li> <li>• Corte : mise en place d'une formation collective à la méthodologie de projets (cette action pourrait se dérouler également sur d'autres territoires).</li> <li>• Corte : mise en place d'un rapport d'activité relatif à l'hébergement d'urgence existant à l'hôpital et signalement au 115 des places disponibles.</li> <li>• Plaine Orientale : rencontre avec la Croix Rouge, les principaux CCAS et les associations, pour envisager les axes de développement et d'articulation des services d'urgence existants ou à mettre en place.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP.</li> <li>• Comité départemental de veille sociale.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCAS et associations locales ou départementales.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure prise en compte des besoins des publics et de la réalité des territoires.</li> <li>• Développement des compétences des acteurs locaux.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation effective des services envisagés.</li> <li>• Réalisation d'une formation collective et nombre de participants.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 2</b>	<b>Coordonner et renforcer les réponses à l'urgence sociale</b>
<b>Action 2-3</b>	<b>Renforcer les moyens de l'accueil de jour de Bastia</b>
<b>Constats</b>	L'accueil de jour de Bastia, géré par l'association A Fratellanza, est ouvert toute la journée du lundi au vendredi, et le samedi matin. Il a accueilli 382 personnes différentes en 2008. Ses locaux sont trop exigus pour le nombre de passages et la mise en place de services nouveaux. Les accueillants, bénévoles et salariés, travaillent dans des conditions difficiles. Une partie du public présente des comportements agressifs, ou des problèmes de santé mentale, qui justifieraient un renforcement des moyens. De plus, l'accueil de jour participe au plan d'hébergement en période hivernale en ouvrant 9 places au couvent Saint-François.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconnaître la mission remplie par l'accueil de jour.</li> <li>• Pérenniser les moyens de son fonctionnement dans le respect du référentiel national AHI.</li> <li>• Accompagner la professionnalisation du personnel.</li> <li>• Favoriser la coopération développée avec les autres services d'urgence (SAO/115, santé, hébergement...).</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulation d'un projet d'établissement social (objectifs de développement ; moyens humains, financiers et techniques nécessaires).</li> <li>• Réflexion sur les locaux (extension, aménagement, déménagement ?).</li> <li>• Recherche des moyens nécessaires à la professionnalisation.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration du projet d'établissement avec les responsables de l'accueil de jour et ses partenaires.</li> <li>• Formation qualifiante et/ou accompagnement à la VAE pour le personnel salarié.</li> <li>• Attribution de financements supplémentaires.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP et association A Fratellanza.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations partenaires : Foyer de Furiani, Corse Malte, Leia...</li> <li>• Services sociaux et CCAS</li> <li>• Associations caritatives</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• ...</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Professionnalisation de l'intervention sociale.</li> <li>• Amélioration de la qualité du service rendu.</li> <li>• Développement de la coopération inter associative.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de partenaires associés à l'élaboration du projet.</li> <li>• Moyens dégagés par la DDCSPP pour la professionnalisation.</li> <li>• Développement du type de services rendus.</li> <li>• Augmentation du budget de l'accueil de jour.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 2</b>	<b>Coordonner et renforcer les réponses à l'urgence sociale</b>
<b>Action 2-4</b>	<b>Améliorer le fonctionnement et l'offre de l'aide alimentaire</b>
<b>Constats</b>	Au cours de l'étude préalable à la création du restaurant social, la FNARS a identifié des problématiques connexes, en particulier la distribution alimentaire et le besoin d'une épicerie sociale. Concernant la distribution alimentaire, les acteurs sont relativement nombreux, sur Bastia et les microrégions : CCAS, Croix Rouge, Partage, Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours Catholique, Saint Vincent de Paul... Le système de colis et de bons mis en place répond à un réel besoin pour des personnes ou familles bénéficiant d'un logement mais ayant des problèmes de ressources. Toutefois, aucun partage des connaissances sur les besoins et les utilisateurs n'existe actuellement. Ce dispositif gagnerait à s'inscrire dans la coordination de la veille sociale pour amener progressivement les acteurs à répondre de façon concertée aux besoins des populations.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Harmoniser l'aide alimentaire à l'échelle des territoires.</li> <li>• Améliorer les services rendus aux personnes en précarité.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser les acteurs distribuant des colis, bons et secours alimentaires dans le département.</li> <li>• Lister les jours, lieux, conditions d'accès et quantités délivrées.</li> <li>• Examiner les conditions d'amélioration et de rééquilibrage de la distribution pour mieux couvrir les besoins.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser le dispositif de veille sociale pour effectuer et analyser le recensement, puis animer la recherche d'améliorations avec les organismes et associations concernés.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP et comité départemental de veille sociale.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CCAS et associations précédemment citées.</li> <li>• Financeurs (Etat et collectivités).</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleure lisibilité du dispositif d'aide alimentaire.</li> <li>• Complémentarité associative et coopération entre organismes.</li> <li>• Estimation affinée des besoins non satisfaits, permettant de préconiser des améliorations quantitatives et qualitatives.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'associations participant à la mise à plat de l'existant.</li> <li>• Changements apportés aux plannings et lieux de distribution.</li> <li>• Nombre de ménages concernés sur une période à déterminer.</li> </ul>



<b>Objectif stratégique 3</b>	<b>Augmenter et diversifier les capacités d'hébergement et de logement</b>
<b>Action 3-1</b>	<b>Créer des places de maison relais</b>
<b>Constats</b>	Le manque de solutions de logement adaptées aux sortants de CHRS en particulier, et aux publics ne pouvant prétendre au logement autonome à court terme, est pointée dans le PDALPD et dans les travaux du schéma AHI comme une faiblesse majeure du dispositif d'insertion de Haute-Corse. C'est la raison principale de l'augmentation des durées moyennes de séjour en CHRS, notamment pour les personnes vieillissantes. Le besoin de places en maisons relais est identifié dans les documents de programmation existants, et rappelé dans la circulaire du 27 août 2008, mais aucune réalisation n'a pu voir le jour pour le moment.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer des places de maisons relais, en cohérence avec les besoins et les opportunités foncière disponibles, sur l'agglomération bastiaise et en Plaine Orientale.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une maison relais pour personnes vieillissantes, portée par le Foyer de Furiani (implantation sur son terrain proche du CHRS).</li> <li>• Création d'une maison relais portée par Adoma sur Bastia, dont la réalisation est conditionnée à la mise en place d'une résidence sociale pour une raison d'équilibre économique. Eventualité à creuser d'une maison relais pour couples et familles, portée par Adoma en Plaine Orientale si le besoin est avéré (Ghisonaccia ?).</li> <li>• Création d'une maison relais ou d'une résidence accueil pour personnes ayant des problèmes psychiatriques stabilisés, portée par l'UDAF sur l'agglomération bastiaise.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet du Foyer de Furiani, qui a reçu un avis favorable au niveau régional, est en voie de réalisation (ouverture prévue DEUXIEME SEMESTRE 2011).</li> <li>• Les trois autres projets, inscrits depuis longtemps dans les objectifs départementaux, ont besoin d'être accompagnés, à la fois sur la localisation d'opportunités foncières, sur l'analyse des besoins (Adoma) et sur le montage du projet (UDAF).</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services de l'Etat (DDCSPP et DDTM), et porteurs concernés.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités locales d'implantation des projets.</li> <li>• Organismes susceptibles d'orienter les demandeurs, et de participer à la commission d'attribution.</li> <li>• Bailleurs sociaux susceptibles de porter la maîtrise d'ouvrage (projet UDAF).</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'une offre de logements adaptés aux difficultés des publics.</li> <li>• Désengorgement des structures temporaires existantes.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création effective des maisons relais</li> <li>• Nombre de places ouvertes.</li> </ul>

<b>objectif stratégique 3</b>	<b>Augmenter et diversifier les capacités d'hébergement et de logement</b>
<b>Action 3-2</b>	<b>Adosser des places de Lits Halte Soins Santé à des places nouvelles d'hébergement</b>
<b>Constats</b>	Les personnes sans domicile hospitalisées sortent de l'hôpital avec des problèmes de santé lourds, difficiles à gérer dans la rue. Elles sont hébergées par défaut en CHRS dès qu'une place se libère, mais le CHRS n'est pas un outil conçu pour ces prises en charge : il manque un lieu entre sortie d'hôpital et CHRS, qui prenne en compte la dimension du soin et prépare le passage au secteur social. Un projet de Lits Halte Soins Santé, porté par une structure de soins, a été abandonné. La DDCSPP souhaite la création de LHSS sur le département.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer cinq Lits Halte Soins Santé adossés au CHRS de Furiani.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre à profit le développement des services du Foyer de Furiani pour diversifier la gamme des services rendus, et créer 5 places dans l'établissement.</li> <li>• S'appuyer sur la pratique développée par l'établissement au fil du temps pour structurer la prestation.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement du fonctionnement conformément à la loi du 19 décembre 2005, et au décret du 17 mai 2006, par le biais de l'ONDAM médico-social.</li> <li>• Conventions avec les établissements de santé.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Foyer de Furiani et DDCSPP.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Hôpital et structures sanitaires.</li> <li>• Services de soins à domicile.</li> <li>• Professionnels de santé libéraux.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajustement du service rendu aux besoins des personnes, entre prise en charge sanitaire et sociale.</li> <li>• Diversification et complémentarité des modes de prise en charge au sein de l'association Foyer de Furiani, vers une plus grande souplesse.</li> <li>• Mutualisation et optimisation des moyens humains et matériels.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes accueillies et taux d'occupation.</li> <li>• Durée de séjour (théoriquement inférieure à deux mois).</li> <li>• Autres indicateurs prévus par le cahier des charges national.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 3</b>	<b>Augmenter et diversifier les capacités d'hébergement et de logement</b>
<b>Action 3-3</b>	<b>Développer des places en ALT pour femmes victimes de violence</b>
<b>Constats</b>	L'Allocation de Logement Temporaire est un dispositif sous-utilisé en Haute-Corse, malgré les préconisations du précédent schéma. Pourtant, les besoins d'hébergement ne sont pas couverts faute de places disponibles en CHRS, notamment pour les femmes. Les nuits d'hôtel qui absorbaient une partie de la demande ne sont plus financées, et l'accueil de nuit héberge sur les premiers mois de 2009 une moyenne de 5 à 6 femmes chaque jour. Le réseau REACTIV, qui fédère 27 structures publiques ou privées et est animé par le CIDFF, constate le manque de places pour héberger des femmes victimes de violence, pour lesquelles l'accueil de nuit est inadapté.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir quelques places en ALT pour des femmes victimes de violence.</li> <li>• Utiliser le temps de séjour en ALT pour effectuer un diagnostic de la situation, et mobiliser le réseau pour la réorientation des personnes.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Capter des logements auprès de bailleurs publics ou privés.</li> <li>• Organiser un circuit d'admission rapide et partenarial grâce aux outils du réseau.</li> <li>• Accompagnement assuré par le partenaire à l'origine de l'orientation (réfèrent de parcours).</li> <li>• Assurer le lien et la régulation entre gestionnaire et réfèrent de parcours.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montage et gestion du dispositif, choix d'un opérateur.</li> <li>• Orientations faites par les partenaires du réseau.</li> <li>• Convention ALT entre l'opérateur, la DDCSPP et la CAF.</li> <li>• Budget complémentaire à trouver pour équilibrer la gestion locative (Délégation aux Droits des Femmes, DDCSPP, Conseil Général).</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP, Mission aux Droits des Femmes et l'égalité, CAF.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenaires du réseau REACTIV.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités d'hébergement du dispositif AHI.</li> <li>• Concrétisation des engagements du réseau REACTIV autour d'une prise en charge partagée : mutualisation des compétences.</li> <li>• Adaptation de l'accompagnement à la problématique spécifique de la violence.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de demandes d'hébergement/nombre d'entrées.</li> <li>• Durée moyenne de séjour.</li> <li>• Orientations en sortie.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 4</b>	<b>Faciliter l'accès au logement autonome</b>
<b>Action 4-1</b>	<b>Coordonner les dispositifs d'accès au logement</b>
<b>Constats</b>	Le foisonnement de la production législative et réglementaire en matière de logement, ainsi que l'empilement des dispositifs, obèrent la compréhension par les acteurs de terrain des outils et des modes d'action possibles. Les associations doivent sans cesse adapter leur positionnement et leurs pratiques. Elles éprouvent des difficultés à se tenir informées des évolutions, et le travail de veille nécessaire pourrait être mutualisé, notamment en ce qui concerne les associations généralistes pour lesquelles le logement n'est que l'un des supports utilisés pour l'insertion de leur public. En outre, une « traduction » opérationnelle serait utile aux intervenants sociaux afin qu'ils informent et orientent au mieux les personnes qu'ils accompagnent.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire le lien entre dispositifs d'hébergement et de logement, conformément aux indications du Grand Chantier 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri.</li> </ul>
<b>Objectif stratégique 4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informer les associations des possibilités de recours aux différents outils existants ou en cours de création (cf. Plan de Relance, 2014-2017).</li> </ul>
<b>Action 4-2</b>	<b>Faciliter l'accès au Droit Au Logement Opposable (DALO)</b>
<b>Constats et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser le correspondant départemental du Grand Chantier pour élaborer le Cahier des charges d'une mission d'interface entre acteurs de l'hébergement et acteurs du logement.</li> <li>La loi Droit au Logement Opposable du 5 mars 2007 est encore mal connue et peu utilisée par les intervenants sociaux. Pourtant, les deux CHRS qui y ont régulièrement recours signalent une nette accélération des sorties suite aux propositions de logement faites par les services de l'Etat. Si la montée en charge des saisines de la commission de médiation est nette depuis 2008, l'information sur la procédure est déficiente, comme l'ont montré les questionnaires des participants aux groupes de travail du schéma, et les dossiers sont difficiles d'accès.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travail avec le correspondant départemental (groupe de travail ad hoc).</li> <li>Convention avec l'organisme support du coordinateur.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financement à rechercher, selon contenu du cahier des charges.</li> </ul>
<b>Pilote</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Correspondant départemental du Grand Chantier Prioritaire.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Associations d'hébergement et de lutte contre l'exclusion.</li> <li>Développement de coopérations dans le logement social autour des services de l'Etat (DDCSPP, DDTM) et collectivités.</li> </ul>
<b>Actions et Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en ligne sur les sites de la Préfecture et des services de l'Etat (a minima) les formulaires de recours.</li> <li>Amélioration de la visibilité du dispositif entre hébergement et logement.</li> <li>Mettre en place d'une campagne d'information des intervenants sociaux auprès des populations : <ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure compréhension de l'action sociale, besoins sociaux et besoins spécifiques.</li> <li>Besoins spécifiques des intervenants sociaux à la constitution des dossiers, à l'accompagnement des demandeurs et aux conditions de l'accès au logement social.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de requêtes et de demandes de logement social déposées en préfecture.</li> <li>Nombre de points de distribution des formulaires de recours.</li> <li>Nombre de sites permettant de télécharger les formulaires.</li> <li>Formation de cadres intervenants de lien avec le Barreau.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place effective d'un coordinateur pour la formation.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services de l'Etat et des collectivités pour la transmission des informations élaborées par la Préfecture.</li> <li>Travailleurs sociaux des collectivités et des associations.</li> <li>Bailleurs sociaux.</li> <li>FNARS, IRTS et GCSMS formation.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure connaissance de l'état des besoins en logements sociaux dans le département.</li> <li>Incitation des élus et des financeurs à autoriser de nouveaux programmes de logements sociaux correspondant aux besoins (PLUS-PLAI).</li> <li>Lutte contre l'autocensure des ménages et des travailleurs sociaux qui ne déposent pas de recours faute d'information.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de points de distribution des formulaires de recours.</li> <li>Nombre de sites permettant de télécharger les formulaires.</li> <li>Nombre de stagiaires en formation.</li> <li>Précision du nombre de demandeurs de logements sociaux.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 4</b>	<b>Faciliter l'accès au logement autonome</b>
<b>Action 4-3</b>	<b>Créer un groupe de travail associations/bailleurs sociaux sur les critères relatifs à la capacité des ménages d'accéder au logement autonome</b>
<b>Constats</b>	Les recours déposés à la commission de médiation DALO pour les ménages hébergés en CHRS donnent des résultats patents en terme d'accès au logement. Pourtant, les groupes de travail du schéma ont montré que les relations associations/bailleurs sociaux étaient délicates, souvent entachées de méfiance et de représentations négatives sur les stratégies des uns et des autres. La méconnaissance des métiers respectifs, des cadres d'intervention et des contraintes plaide pour la mise en place d'échanges réguliers, afin de lever les obstacles premiers à une coopération rendue nécessaire par le contexte tendu du logement dans le département. Un travail visant le rapprochement des acteurs, en complément des actions déjà inscrites au PDALPD, pourrait se baser sur l'élaboration concrète d'une grille d'évaluation partagée sur la capacité d'un ménage hébergé à accéder et vivre en logement autonome.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser la coopération entre associations et bailleurs sociaux.</li> <li>• Permettre un accès sécurisé au logement de ménages sortant d'hébergement et/ou accompagnés par des associations.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un groupe de travail associations/bailleurs.</li> <li>• Première phase de travail sur la compréhension des métiers et les représentations.</li> <li>• Seconde phase : élaboration d'une grille de critères et d'indicateurs partagés.</li> <li>• Publication de la grille et valorisation dans les réseaux des participants.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recherche de financements pour cette démarche, et choix d'un animateur externe.</li> <li>• Repérage des associations et bailleurs volontaires, puis constitution du groupe.</li> <li>• Accompagnement des travaux sur 6 à 8 mois environ, basé sur la méthodologie mise en place en région PACA.</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDCSPP et Association Régionale HLM.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associations d'hébergement et d'accompagnement de ménages défavorisés.</li> <li>• Bailleurs sociaux présents en Haute-Corse.</li> <li>• Financeurs.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Confiance accrue entre acteurs de l'hébergement et du logement, permettant de développer de nouvelles coopérations.</li> <li>• Meilleur suivi du parcours des ménages.</li> <li>• Transfert de la démarche auprès des bailleurs ou associations n'ayant pas participé au groupe de travail.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants des deux réseaux au groupe de travail.</li> <li>• Nombre de séances et assiduité.</li> <li>• Publication du document commun en fin de démarche.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 4</b>	<b>Faciliter l'accès au logement autonome</b>
<b>Action 4-4</b>	<b>Apporter un appui et une sécurisation aux propriétaires privés</b>
<b>Constats</b>	Le recours au parc privé pour loger des personnes défavorisées est, selon les intervenants sociaux, de plus en plus difficile. Les loyers demandés ne sont pas en rapport avec les capacités financières des ménages, et les propriétaires privés craignent une clientèle dont ils redoutent à la fois des impayés et des problèmes de comportement. Un Programme Social Thématique départemental a été confié à l'association ALIS, qui gère 160 logements à travers son Agence Immobilière à Vocation Sociale. ALIS et le CAL-PACT instruisent également les dossiers ANAH. Le bureau d'études Urbanis mène quant à lui une OPAH-RU (renouvellement urbain) sur Bastia, qui devrait permettre la remise sur le marché d'une partie des logements ciblés. Toutefois, la sécurisation offerte aux bailleurs et les aides destinées à les inciter à conventionner leurs logements de manière à parvenir à des loyers maîtrisés, voire très sociaux, sont insuffisants au regard des prix du marché.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'offre de logements destinés à des populations modestes en sécurisant les propriétaires privés et en leur octroyant des aides bonifiées s'ils acceptent le conventionnement.</li> <li>• Disposer d'un panier de services complets permettant aux propriétaires de déléguer leur responsabilité de bailleurs à des professionnels agréés.</li> <li>• Remettre sur le marché des logements réhabilités à loyer maîtrisé.</li> <li>• Lutter contre l'habitat indigne.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'information autour de la Garantie des Risques Locatifs, étendue par l'accord du 19 mai 2009 entre le 1% logement et la Fédération française des sociétés d'assurance.</li> <li>• Renforcer la communication en direction des propriétaires privés et de leurs relais (agences immobilières, gérants de biens, notaires...) sur les aides de l'ANAH, les avantages du bail à réhabilitation et le portage possible par une association déléguée.</li> <li>• Communiquer sur le recours possible à l'accompagnement social pour l'accès ou le maintien des ménages défavorisés dans le logement.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne d'information sur la GRL étendue.</li> <li>• Utiliser le support du PST et des OPAH pour faire connaître les avantages de la palette d'outils disponibles pour produire du logement conventionné.</li> <li>• Développer les mesures ASLL (cf. PDALPD).</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DDTM, ANAH.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ALIS, CAL-PACT, Urbanis.</li> <li>• Conseil Général, EPCI et communes.</li> <li>• Associations susceptibles d'assurer le diagnostic et l'accompagnement des ménages.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captation de logements à coût maîtrisé, en particulier de petits et de très grands logements, très rares dans le parc HLM.</li> <li>• Occupation sociale maîtrisée dans la durée.</li> <li>• Diminution des temps d'attente des ménages en structures d'hébergement, et du coût social qui en découle.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements captés et conventionnés.</li> <li>• Niveaux et origine des ressources des ménages relogés.</li> </ul>

<b>Objectif stratégique 4</b>	<b>Faciliter l'accès au logement autonome</b>
<b>Action 4-5</b>	<b>Accroître l'offre de mesures d'intermédiation locative et un accompagnement social pour les publics DALO</b>
<b>Constats</b>	La crise économique se traduit en matière de logement par une montée en charge des recours dans le cadre de la loi DALO. Le Plan de Relance, dans la circulaire du 5 mars 2009, prévoit d'accompagner les difficultés rencontrées dans le parcours des ménages de l'hébergement au logement, par le biais de diverses mesures. L'intermédiation locative (annexe 6 de la circulaire « Plan de Relance ») est la formule retenue pour augmenter le parc de logements mis à disposition des ménages à faibles revenus dans le parc privé. L'objectif est de 5 000 logements captés à échéance du 31.12.09, par le biais de la sous-location et/ou du mandat de gestion. Pour parvenir à louer ces logements, les opérateurs doivent pouvoir s'appuyer sur des mesures d'accompagnement social permettant de reloger les ménages en sortie de dispositif. Le Plan de Relance, dans son annexe 4, prévoit le financement de deux postes pour la région Corse. L'association ALIS s'est portée candidate pour cette mission en Haute-Corse.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser le parc privé pour le logement de ménages en difficulté.</li> <li>• Améliorer les délais de relogement des ménages déclarés prioritaires par la commission de médiation DALO.</li> <li>• Utiliser l'accompagnement social durant la sous-location pour permettre le glissement du bail ou le relogement du ménage chez un autre bailleur.</li> </ul>
<b>Actions et contenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Captation de 10 à 12 logements dans le parc privé.</li> <li>• Signature du bail et d'une convention de sous-location.</li> <li>• Mise en place de l'accompagnement social en accord avec le ménage.</li> <li>• Relogement du ménage, soit par le glissement du bail en son nom propre, soit par la recherche d'un logement de droit commun.</li> </ul>
<b>Moyens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des mesures d'intermédiation locative (Etat).</li> <li>• Financement d'un poste d'accompagnement social (Etat).</li> </ul>
<b>Pilotes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association ALIS et Etat.</li> </ul>
<b>Partenaires associés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétaires privés.</li> <li>• Commission de médiation DALO.</li> </ul>
<b>Résultats attendus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du parc de logements mobilisés pour les ménages en difficulté.</li> <li>• Jumelage de l'intermédiation locative et de l'accompagnement social pour garantir les meilleures chances de sortie positive aux ménages.</li> </ul>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de logements captés.</li> <li>• Nombre de ménages logés et accompagnés.</li> <li>• Situation des ménages en fin de dispositif.</li> </ul>